

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.07.02 Convocation du 19.07.02

Compte rendu affiché 29 Juillet 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Travaux Hôtel-de-Ville :**  
**Choix de la procédure.**

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents :	20
votants :	27

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, M. RODRIGUEZ,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER,  
BERRA, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES,  
MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR,

**Absents représentés :**

M. AUROY par M. POINT - M. OLLIVIER par M. CHATUT - M. GONDELAUD  
par M. RODRIGUEZ - M. GOSSET par Mme DESVIGNES M. FERNANDES  
par Mme WYMAN - Mme DURAND par Mme PERRIN M. MACHURAT  
par Mme LABASOR.

**Absents excusés :**

MM. MEYER et BELLOT.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux travaux explique qu'une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue pour précéder aux travaux de restructuration et de rénovation des locaux de l'Hôtel de Ville.

Compte tenu des caractéristiques de ce type de chantier, il propose de choisir comme type de marché le marché sur appel d'offres restreint prévu à l'article "33" du Code des Marchés Publics.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il importe d'arrêter le choix d'une procédure pour la détermination du type de marchés à réaliser,
- Décide de réaliser les travaux de restructuration des locaux de l'Hôtel-de-Ville (ailes centrales et Est, rez-de-chaussée, accès) *par recours à un marché sur appel d'offres restreint*,
- Autorise également Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 Juillet 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,  
Par délégation,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 16 septembre 2002  
- de la publication le 17 septembre 2002  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 16 septembre 2002